

Tout... ou rien

AFFAIRE SARA Le Ministère public a requis 20 ans de prison ferme contre le petit ami de la jeune Afghane, étranglée en 2019. Lui clame son innocence et demande l'acquittement.

TEXTES: MASSIMO GRECO
PHOTO: MICHEL DUPERREX

Un élément est marquant au terme des débats du procès du prévenu du meurtre de Sara, drame qui avait marqué la Suisse romande en 2019 (*lire encadré*). Après ces trois jours d'auditions, il est difficile de trouver des points de concordance entre les deux versions, celle de la famille, partie plaignante, et celle du petit ami de Sara, accusé d'assassinat.

Pas étonnant dès lors de voir l'écart entre les conclusions du Ministère public et celles de la défense. Quand le parquet requiert 20 ans de prison ferme, l'internement (*ndlr: soit une mesure qui demande l'évaluation du détenu avant sa remise en liberté, afin de s'assurer qu'il ne soit pas un danger pour la société*) et une expulsion de 15 ans du territoire suisse, Me Tirelli, avocat du prévenu, demande l'acquittement pur et simple.

Pour le parquet, l'Afghan est bien le meurtrier de Sara. Pire même, puisque la procureure a demandé à ce que soit retenu l'assassinat, un des crimes les plus graves du Code pénal suisse. Celui-ci exige au minimum une peine de dix ans. En demandant le double, le Ministère public envoie un message clair quant à sa vision

du prévenu. Selon le parquet, voyant que Sara lui échappait et voulait rompre, il aurait exprimé un mépris total pour la vie de la jeune Baulmérane. «Il ne pouvait accepter cette séparation, a asséné la procureure. Elle était sienne.» Revenant sur l'ensemble de la procédure, le Ministère public a aussi jugé l'attitude du prévenu: «Il n'exprime aucun remords, la prise de conscience est inexistante.»

Me Ryter Godel, conseil de la famille, a mis en avant l'emprise qu'aurait eue sur Sara le jeune Afghan, décrit comme un manipulateur qui se pose toujours en victime. «Il n'a jamais voulu le bien de Sara, il souhaitait juste la contrôler.» Ce qui expliquerait alors le meurtre de la jeune femme de 17 ans. «Vers la fin de leur relation, Sara s'est reprise, ses notes s'amélioraient. Mais une Sara qui réussit sa formation, c'est une Sara qui s'échappe de l'emprise.» Et d'ajouter: «Il n'a pas tué Sara, il l'a exécutée. C'est le contrôle ultime de sa vie.»

Malgré les nombreux éléments de preuve du dossier, le conseil du prévenu a choisi une défense audacieuse. Selon Me Tirelli, son client n'a pas tué Sara. Reprenant chaque élément, il a nié leur qualité de

preuve indiscutable, en appelant au doute des juges. Comme par exemple avec les lacets de chaussures de foot retrouvés autour du cou de Sara. Chez le jeune Afghan, une paire de crampons a justement été retrouvée sans lacets. «Nous avons contacté Nike. Pour ce modèle, les lacets recommandés mesurent 114 centimètres, et pas 130 comme ceux retrouvés sur Sara.» L'ADN retrouvé sur ces lacets serait dû à un transfert, les deux ayant échangé des caresses auparavant. L'audience lors de laquelle le prévenu avoue être l'auteur du crime, aveux sur lesquels il est revenu, «n'a aucune cohérence», le jeune homme expliquant à la fin avoir admis les faits pour faire plaisir aux inspecteurs. Et ainsi de suite.

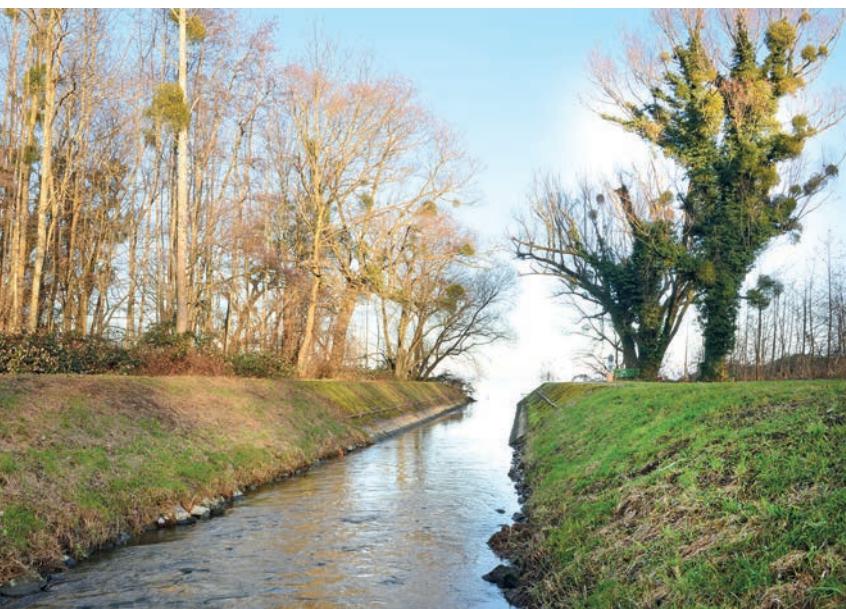
Surtout, il a insisté sur la relation entre son client et Sara, écartant l'image d'un homme violent. «Jamais il n'aurait pu la tuer. Les personnes qui l'ont côtoyé, son assistante sociale comme sa famille d'accueil, ne se sont jamais senties en danger face à lui.»

Suffisant pour insinuer le doute aux juges? Le Tribunal criminel de la Broye et du Nord vaudois rendra son jugement mercredi prochain.

Une femme extraordinaire

Accusée de violence par le prévenu, la mère de Sara a été défendue par son avocate, Me Ryter Godel. «C'est une femme extraordinaire. Elle a quitté une vie confortable, avec un mari diplomate. Elle est allée contre lui, il n'y a pas de retour en arrière possible. Elle est aujourd'hui aide de cui-

sine, se lève tôt tous les matins. Tout ça pour ses enfants, pour leur sécurité et leur formation. Et on la décrit comme une mère fermée et rigide? Si elle voulait rester dans ce carcan féodal, marier de force ses enfants, elle n'aurait pas quitté sa vie confortable, elle serait restée chez elle.»



Le corps sans vie de Sara a été retrouvé près de l'embouchure du Bey, en janvier 2020.

Trois jours d'intenses oppositions

Hier se déroulait le troisième jour du procès du prévenu du meurtre de Sara. Le 27 décembre 2019, la jeune Afghane de 17 ans disparaissait peu après avoir rencontré son petit ami, dont elle aurait voulu se séparer. Quelques jours plus tard, la police retrouvera son corps sans vie dans un marécage, près de l'embouchure du Bey entre Yverdon et Grandson.

C'est justement le petit ami qui a fait face aux juges ces trois derniers jours. Il est accusé d'assassinat.

S'il avait dans un premier temps avoué avoir étranglé Sara avec une paire de lacets, il a ensuite nié les actes, expliquant avoir été manipulé par les inspecteurs, qui lui auraient ainsi extorqué des aveux. Une théorie à laquelle ne croit ni le parquet ni la famille. Il faut dire que de nombreux éléments compromettants ont été relevés au cours des débats: son

ADN se trouve à l'intérieur du nœud qui a scellé le sort de Sara, la localisation de son téléphone portable montre qu'il s'est déplacé avec Sara jusqu'à proximité du lieu du crime, contrairement à ses dires; une paire de chaussures de foot sans lacets a été trouvée chez lui. Des preuves que l'avocat de la défense, Me Tirelli, a cherché à démontrer, l'une après l'autre.

La relation entre Sara et sa famille a aussi été abordée durant l'audience. S'il y avait des difficultés, la mère assure n'avoir jamais levé la main sur sa fille, comme le prétend le prévenu. Si la famille s'opposait à la relation entre Sara et le prévenu, elle explique que c'est à cause de son âge plus élevé que celui de la jeune fille, qui a commencé à le fréquenter à 13 ans, ainsi qu'à cause de la mauvaise réputation du jeune Afghan. Lui assure que le problème était d'ordre ethnique, Sara étant Pachtoune et lui Hazara.

EN BREF

YVERDON-LES-BAINS

Six nonagénaires à fêter en ce mois de décembre

La Ville d'Yverdon-les-Bains et *La Région* s'associent pour souhaiter un excellent anniversaire et une très bonne santé à six Yverdonnoises et Yverdonnois nés en décembre 1932.

André Marchand, le 2
Francette Ponnaz, le 12
Rocco Bavone, le 24
Hans Brechbühl, le 27
Madeleine Ray, le 27
Pierre Despland, le 30.

Le feu prend en face de la caserne

YVONAND Les sapeurs du SDIS Nord vaudois sont intervenus dans une annexe du cabanon de pétanque mardi peu après 6h.

Les pompiers du SDIS Nord vaudois ont été alertés mardi à 6h29, le feu s'étant déclaré dans l'annexe du cabanon de pétanque, à Yvonand. Les sapeurs, dont la caserne se situe juste en face, sont immédiatement

intervenus et ont maîtrisé le sinistre grâce à sept sapeurs et trois véhicules.

Aucun blessé n'a été à déplorer et le feu ne s'est pas étendu au bâtiment adjacent, grâce à l'intervention rapide des soldats du feu. • Réd.



Les pompiers sont intervenus mardi matin juste en face de leur caserne. SDIS NORD VAUDOIS

Volkswagen Service

Pour vous, nous accordons
votre violon

Nous sommes votre partenaire pour les réparations et le service

Chez nous, votre Volkswagen est entre de bonnes mains. Toutes nos prestations sont spécialement adaptées à vos souhaits et à votre Volkswagen. Nous vous garantissons un entretien dans les règles de l'art et à prix abordable ainsi qu'un suivi proche de chez vous.

Pour que votre Volkswagen reste une Volkswagen.



Garage d'Essertines Bovay SA

Rte d'Yverdon 19, 1417 Essertines-sur-Yverdon
Tél. 024 435 11 62